



L'ACTUALITÉ

LA CAPEB A TENU SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE À STRASBOURG

Strasbourg accueillait l'assemblée générale de la CAPEB dans un contexte économique qui tend à s'améliorer.



Le Conseil d'administration a décidé d'organiser cette Assemblée générale en Alsace pour montrer tout l'intérêt que l'on porte à cette grande et belle région, à ses départements qui font énormément de choses pour que notre organisation professionnelle, la CAPEB, puisse trouver son existence."

Patrick Liébus

La dernière note de conjoncture CAPEB/I+C confirme les statistiques publiées par le Ministère du logement qui font état d'une amélioration de la conjoncture dans le bâtiment. La construction neuve se remet clairement de sa traversée du désert avec une croissance soutenue mais cette tendance est bien plus modérée pour l'entretien et la rénovation dans l'existant. Elle est aussi plus timide dans le Grand Est et en Bourgogne Franche Comté que dans le reste du pays. Et c'est justement dans l'Est que l'assemblée générale 2017 s'est tenue, dans la ville de Strasbourg, capitale historique et culturelle de l'Alsace et poste avancé de l'Europe puisque la ville est le siège de plusieurs institutions européennes : le Conseil de l'Europe dont dépend la Cour européenne des droits de l'homme, le Parlement européen, le Médiateur européen. Pour la CAPEB, cette région est un peu particulière puisque les corporations y étaient obligatoires il y a encore peu de temps et c'est donc un nouveau paysage syndical qui est en train de se dessiner.

Gageons que les Journées de la Construction en Alsace permettront de faire connaître la CAPEB, ses valeurs, ses combats, ses services, ses motivations, ses représentants, à toutes les entreprises artisanales du bâtiment qui l'ignoraient encore. Parallèlement aux débats de l'assemblée générale et aux réunions de toutes les UNA pour leurs Journées Professionnelles de la Construction annuelles, une grande exposition avait été organisée pour les accueillir, avec

des animations variées et des temps forts. C'est le Président de la CAPEB Bas Rhin, Maurice Karotsch qui a accueilli les délégués venus de toute la France. Et ce sont trois grandes personnalités locales qui ont clos l'assemblée générale par une séance spéciale permettant de mettre « le Grand Est à l'honneur ».

La journée du mercredi a été consacrée aux questions statutaires, ainsi qu'aux élections aux postes à pourvoir cette année au Conseil d'administration confédéral, au COG du FDR, au GSR, à la Commission d'arbitrage et enfin à la Commission des Finances. Se tenaient également ce premier jour deux débats particulièrement importants sur deux projets majeurs pour le réseau de la CAPEB et les entreprises artisanales du bâtiment : La démarche déjà engagée ABCD (Agissons pour Bâtir la CAPEB de Demain) d'une part et la plateforme 3.0 conçue pour et par les artisans du bâtiment d'autre part. La remise des diplômes de l'École des Cadres a été un moment privilégié pour saluer l'engagement de tous les stagiaires de la promotion 2017.

La matinée du jeudi a été dédiée au débat syndical avec, pour la première fois cette année, un animateur, en l'occurrence Patrice Drevet.

Toutes les UNA se sont réunies le jeudi après-midi et le vendredi pour tenir leurs Journées Professionnelles de la Construction sur lesquelles nous reviendrons dans notre prochain numéro.

Nous sommes une petite équipe, nous sommes au début d'une belle histoire de la CAPEB alsacienne. Nous avons une vraie volonté sportive et nous nous battons tous les jours. La CAPEB 67 vous remercie de nous avoir accueillis dans cette belle famille de la CAPEB avec des valeurs humaines. Plus fort ensemble et bon congrès !

Maurice Karotsch, Président de la CAPEB Bas Rhin.

LES ÉLECTIONS 2017

Cette année, les élus aux postes à pourvoir sont les suivants :

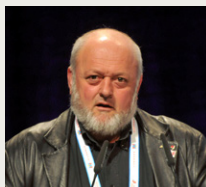
→ 9 ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre des circonscriptions électorales

Délégué de la 1^{ère}
CE (Île-de-France –
Centre Val-de-Loire)
Antony Hadjipanayotou
Plombier chauffagiste
Hauts de Seine



Délégué sortant
de la 4^e CE (Nouvelle
Aquitaine)
Francis Mathieu
Menuisier
Creuse



Délégué sortant
de la 7^e CE
(Bourgogne
Franche-Comté)
Alfredo Morais
Maçon – Saône et Loire

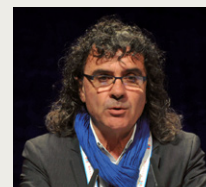


Au titre des membres individuels

Christian Brunet
Plombier-Chauffagiste
Rhône
Membre sortant



Michel Dumon
Menuisier Charpentier
Gironde



Au titre des Professions

Président
sortant de
l'UNA Peinture
Vitrierie
Revêtements
**Jean-Jacques
Châtelain**
Peintre – Yvelines



Président
sortant
de l'UNA
Maçonnerie
Carrelage
**Dominique
Métayer**
Maçon – Yvelines



Patrick Liébus
Couvreur Zingueur
Ardoisier – Ain
Membre sortant



Jean-Michel Marquès
Maître Artisan Couvreur
Charpentier – Lozère



3 ÉLUS À LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Au titre de la 5^e circonscription électorale (Occitanie)

Pascal Badoud
Peintre
Haute-Garonne
Membre sortant

Au titre de la 6^e circonscription électorale (Grand Est)

Sylvain Lardé
Maçon – Meuse

Au titre de la 8^e circonscription électorale (Auvergne – Rhône Alpes)

Fabrice Matchard
Plombier Chauffagiste
Couvreur – Allier

1 ÉLU AU GROUPE DE SUIVI DU RÉSEAU

Au titre d'une CAPEB comptant plus de 1000 adhérents

Eric Fremy
Peintre
Maine et Loire

4 ÉLUS À LA COMMISSION DES FINANCES

Anne-Marie Vivanco
Electricité générale
et pose de
menuiserie
Indre et Loire

Alain Le Leu
Menuisier
Charpentier
Pas de Calais
Membre sortant

Robin Peltier
Plombier
Grand Paris
Membre sortant

Régis Penneçot
Menuisier
Côte d'Or
Membre sortant



ÉCONOMIE

**L'activité semble repartir
mais les petites
entreprises ont besoin
d'être accompagnées**

→ UN ACCÈS FACILITÉ AUX MARCHÉS PUBLICS

Bien que la CAPEB répète inlassablement les mesures qu'elle juge essentielles pour permettre aux petites entreprises d'accéder plus simplement aux marchés publics, et ce depuis la publication de sa plateforme en juin 2014 (voir ARTUR/Grands Dossiers/Marchés publics), bien des dispositions ne sont toujours pas prises ou appliquées. C'est le cas de la généralisation des MPS, de la simplification du DUME, de la limitation des marchés globaux, de l'éviction systématique des offres anormalement basses, entre autres.

→ UNE POLITIQUE DYNAMIQUE ET AMBITIEUSE DE L'HABITAT

La CAPEB considère qu'il est plus que temps pour les Pouvoirs publics de lancer un plan national d'incitation à la réalisation de travaux avec l'application du taux réduit de TVA pour tous les travaux de rénovation des logements existants et la prorogation du CITE après la fin 2017. La CAPEB réitère cette année sa demande de mise en place de vérifications systématiques en fin de chantiers de rénovation énergétique pour les entreprises qui ne peuvent pas obtenir de qualification RGE dans un domaine parce qu'elles ne réalisent pas suffisamment de travaux de ce type, afin qu'elles puissent néanmoins faire bénéficier leurs clients du CITE. Dans ce domaine encore, la CAPEB appelle les Pouvoirs publics à faire en sorte que les plateformes de rénovation énergétique ne se substituent pas aux entreprises en matière de préconisations et de réalisations de travaux. S'agissant d'adaptation des logements, la CAPEB revendique le renforcement du crédit d'impôt, la promotion des marques Handibat® et Silverbat, et le rapprochement des dispositifs d'aide pour ces travaux avec ceux prévus pour la rénovation énergétique. Enfin, pour les accédants à la propriété, la CAPEB préconise une optimisation du PTZ et un affinage du zonage du PTZ+.

→ ET DES MOYENS DE GESTION ET DE FINANCEMENT APPROPRIÉS

La CAPEB demande que les banques prennent en compte les carnets de commandes pour apprécier les demandes de crédit qui leur sont faites par des petites entreprises. La CAPEB demande également que les petites entreprises puissent constituer des provisions pour investissement sur 5 ans non fiscalisées en vue d'acquérir du matériel et qu'elles soient associées dans toutes les démarches liées à la RSE. La CAPEB demande enfin que les GME soient sécurisés en supprimant la solidarité entre entreprises, que les aides existantes dans ce domaine soient harmonisées et renforcées, et enfin que les acheteurs publics et l'Anah respectent les délais de paiement.

**Il est temps de garantir
une concurrence loyale !**

→ ENCADRER LE TRAVAIL DÉTACHÉ

Les alertes répétées de la CAPEB quant aux dérives du travail détaché et leurs conséquences pour l'activité des entreprises artisanales du bâtiment ont fini par provoquer une prise de conscience de la classe politique. L'insistance de la CAPEB a permis de faire évoluer la législation française dans ce domaine, mais cela ne suffit pas. Il est impératif de renforcer les moyens humains et financiers pour augmenter réellement les contrôles y compris les week-ends et jours fériés. Des mesures ont été prises, il faut les appliquer immédiatement. C'est le cas en particulier des sanctions pécuniaires et de l'arrêt des chantiers. La CAPEB demande par ailleurs que le traitement des charges sociales et fiscales entre le pays d'accueil et le pays d'origine soit entièrement revu, que le détachement ne soit plus possible par le biais des sociétés d'intérim, que le détachement ne puisse pas dépasser 6 mois et que les salariés concernés soient employés dans l'entreprise qui les détachent depuis au moins 6 mois. La CAPEB déplore que la carte d'identification professionnelle, destinée à contrôler les intervenants sur un chantier, soit si onéreuse et demande que les éléments permettant son établissement fasse l'objet d'un contrôle a priori.

→ CESSER DE SUR- TRANSPOSER LES DIRECTIVES EUROPÉENNES

Les entreprises françaises sont clairement pénalisées par rapport à leurs concurrentes européennes dès lors que l'Etat français leur demande d'appliquer des règles plus rigoureuses, règles qui deviennent parfois même inapplicables dans les entreprises. C'est le cas en ce qui concerne les seuils d'exposition aux poussières

de bois, ce qui est inadmissible. Et c'est ce que la CAPEB refuse également pour l'amiante et la silice. Elle demande donc aux Pouvoirs publics français de ne pas être plus exigeants que l'Europe.

→ LA MICROENTREPRISE DOIT ÊTRE UN RÉGIME TRANSITOIRE

La Loi Pinel sur l'artisanat a permis de mieux encadrer le régime de la microentreprise et de limiter leur concurrence pour les entreprises installées sous le régime de droit commun. Il importe donc de stabiliser cette législation. Pour autant, il faut aller plus loin et faire en sorte que ce régime soit uniquement une première étape vers la création d'une entreprise pérenne de droit commun et non un régime dérogatoire dans lequel on peut s'installer définitivement (à titre principal ou secondaire). En tout état de cause, la CAPEB réaffirme le principe de l'exigence de qualifications pour exercer un métier du bâtiment.

**Une plateforme 3.0
conçue pour et par les
artisans du bâtiment**

→ SAISIR LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE



Les modes de consommation changent rapidement. Internet devient un outil quotidien pour une majorité croissante de la population, y compris pour les artisans et leurs clients. Des plateformes de mise en relation entre les professionnels et les particuliers fleurissent avec des succès divers, mais souvent au détriment des entreprises artisanales du bâtiment. Ces changements sociétaux sont des relais de croissance mais ils génèrent également de nouvelles formes de concurrence. La CAPEB se fait un devoir d'aider les entreprises artisanales du bâtiment à conserver leurs marchés et à en

acquérir d'autres. Elle a donc réalisé une étude de faisabilité pour concevoir un projet de plateforme 3.0 conçu par des artisans pour des artisans.

→ UN OUTIL DÉDIÉ AUX ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

Cette plateforme 3.0 ne se limiterait pas à une simple mise en relation entre clients et professionnels pour des travaux de rénovation simples, elle couvrirait toutes les offres des entreprises (dépannage, maintenance et travaux de rénovation du plus simples au plus complets) et aurait également pour objectif d'offrir des services additionnels tant aux utilisateurs clients (offres dépannage, maintenance et travaux de rénovation lourde, paiement en ligne, médiation, conseils en travaux et financements...) qu'aux utilisateurs entreprises (mutualisation de moyens et de services, groupements d'entreprises, conseils techniques...). Cette plateforme 3.0 serait également dotée d'une capacité de gestion de données technico commerciales permettant d'étudier les besoins et les attentes des clients, et de suivre l'évolution des marchés de la rénovation des logements afin d'adapter ses offres d'une manière permanente envers ses utilisateurs.

→ CONSTRUIRE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE INDÉPENDANT ET VIABLE

Pour servir les artisans et non les asservir, il est impératif que le modèle économique de cette plateforme soit solide. C'est de là qu'il tirera son indépendance. C'est ainsi que la CAPEB s'est tournée vers quelques-uns de ses partenaires fidèles et historiques qui partagent les mêmes valeurs qu'elle. C'est aussi pour cette raison que le capital de la plateforme pourrait être ouvert aux entreprises elles-mêmes, via une coopérative dédiée.

Cet objectif ne saurait être néanmoins atteint sans l'appui total du Réseau de la CAPEB et c'est précisément la décision qui a été prise lors de cette assemblée générale. À la majorité, les départements ont ainsi donné leur accord à la réalisation de ce projet qui sera entièrement à la charge de la confédération mais nécessitera l'appui des CAPEB départementales pour sensibiliser les entreprises sur la finalité de la plateforme et l'intérêt d'en devenir utilisatrices, sur ses modalités de fonctionnement et sur les possibilités offertes à celles qui le souhaitent de prendre part à son capital.

MÉTIERS

**Règles techniques
et professionnelles :
Simplifier, harmoniser,
penser petit d'abord**

→ ALLÉGER LES RÉGLEMENTATIONS

Il est impératif de poursuivre la simplification des réglementations techniques existantes en veillant notamment à leur compatibilité, d'éviter au maximum d'en créer de nouvelles et, lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement, d'instaurer une période probatoire systématique pour toute nouvelle exigence réglementaire. Il importe également de cesser de sur-transposer systématiquement les directives européennes surtout quand aucune solution simple et supportable pour les entreprises n'a été préalablement recherchée. Il est enfin essentiel que les réglementations prennent en considération les spécificités du patrimoine bâti et n'écartent pas de systèmes constructifs sur des bases non scientifiques.

→ POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

Les programmes PACTE, PTNB et PRDA ont été mis en place pour accompagner les professionnels en matière de Transition énergétique, de Transition numérique et de traitement de l'amiante. Il importe d'assurer la pérennité de ces programmes et de laisser le temps nécessaire à la parution de leurs productions.

La CAPEB appelle les Pouvoirs publics à veiller au respect de ces objectifs et, en l'occurrence, à faire en sorte que les outils produits par le PTNB soient effectivement adaptés aux petites entreprises. Enfin, la CAPEB invite les Pouvoirs publics à travailler avec les organisations professionnelles pour la reconnaissance des règles de l'art Amiante et leur acceptation sur les chantiers.

→ NE PAS LAISSER FAIRE N'IMPORTE QUOI EN MATIÈRE DE PHOTOVOLTAÏQUE

Compte tenu du nombre de sinistres enregistrés, la CAPEB demande aux Pouvoirs publics de ne plus encourager l'intégration des procédés photovoltaïques au bâti, d'autant que les règles d'intégration ont été élaborées par un comité qui n'a pas jugé utile d'associer les professionnels du bâtiment. Pour éviter des risques inconsidérés, il importe également d'encadrer rigoureusement le marché de l'autoconsommation.

→ RENDRE OBLIGATOIRE UNE ÉTUDE FAISABILITÉ GÉOTECHNIQUE AVANT TOUTE CONSTRUCTION

Il s'agit d'éviter nombre de sinistres résultant chaque année d'une mauvaise connaissance des sols devant accueillir une construction. Pour ce faire, la CAPEB réitère sa demande de voir rendue obligatoire la réalisation d'une étude géotechnique préalable à toute construction d'une maison individuelle.



+1,3 à 3,5 %

C'EST LE SURCÔÛT QUE POURRAIT
ENGENDRER LE PRÉLÈVEMENT
À LA SOURCE POUR LES ENTREPRISES,
SANS COMPENSATION

SOCIAL

**Préserver la
protection sociale
des artisans et
favoriser l'emploi**

→ SUPPRIMER LE COMPTE PÉNIBILITÉ OU LE REVOIR TOTALEMENT !

En dépit des aménagements déjà obtenus par la CAPEB, le C3P n'est toujours pas applicable dans les entreprises artisanales du bâtiment. Ce compte doit être supprimé ou, à défaut, complètement revu dans sa forme et ses modalités de mise en œuvre.

La CAPEB considère que les actions de prévention sont plus utiles pour lutter contre la pénibilité et qu'elles doivent donc être privilégiées.

→ POUR UNE MÉDECINE DU TRAVAIL AU SERVICE DES ENTREPRISES

La CAPEB souhaite d'une part, que le contrôle de l'aptitude des salariés par le médecin du travail soit de principe (et donc rétabli) lors de l'embauche et d'autre part, que les entreprises puissent adhérer au service de santé au travail de leur choix.

→ LES ACCORDS DE BRANCHE DOIVENT PRÉVALOIR SUR LES ACCORDS D'ENTREPRISES

Les accords d'entreprise ne sont pas adaptés aux petites entreprises alors que les accords de branche, d'application directe, sécurisent les entreprises et les allègent des contraintes liées à la négociation d'un accord interne. La CAPEB demande en conséquence que la primauté des accords de branche sur les accords d'entreprises ne soit pas remise en cause.

→ LE NÉCESSAIRE ÉQUILIBRE DES RETRAITES

La CAPEB plaide pour que le principe de mutualisation demeure la règle en matière de prévoyance complémentaire. Elle considère que si le recul de l'âge de la retraite doit être décidé pour maintenir l'équilibre financier de ces régimes, alors les salariés en invalidité doivent en être exclus. La CAPEB invite par ailleurs à préserver le dispositif permettant de prendre en considération les carrières longues, particulièrement nombreuses dans l'artisanat du bâtiment.

Enfin, elle milite pour une convergence entre tous les régimes (public, privé et spéciaux) ainsi que pour le maintien du RSI mais avec la mise en œuvre rapide des mesures préconisées par le rapport Verdier Bulteau afin qu'un service de qualité soit rendu à ses assurés.

→ ALLÉGER LES CHARGES DES ENTREPRISES

Les petites entreprises ne demandent pas mieux que garder leurs salariés et en recruter d'autres. Elles ont besoin, pour ce faire, d'un réel et pérenne allègement de charges.

La CAPEB revendique la transformation du CICE en baisse de charges durable et l'intégration des indépendants parmi les bénéficiaires.

Elle rappelle par ailleurs qu'il n'y a aucune raison pour que la politique familiale pèse uniquement sur le travail et demande donc la suppression des cotisations d'allocations familiales à la charge des entreprises.

→ INUTILE D'AJOUTER DES COMPLICATIONS

La CAPEB est fermement opposée au prélèvement de l'impôt à la source qui alourdira inévitablement la charge administrative des entreprises sans aucune contrepartie et risque de générer des conflits au sein des entreprises.

FORMATION

**Les stagiaires de la
promo 2017 de l'Ecole
des Cadres reçoivent
leurs diplômes**

Les 8 centres de la promo 2017 ont été mis à l'honneur au cours de cette assemblée générale. Les diplômés de cette promo ont été remis aux délégués de ces centres et aux stagiaires présents. Préalablement a été diffusé le reportage réalisé lors de leur visite à l'Assemblée nationale et au Sénat. La vidéo s'appuie sur des témoignages pour évoquer les objectifs des uns et des autres, souligner l'intérêt de l'Ecole des Cadres et inviter les élus qui ne l'ont pas encore suivie à le faire. Ce film est disponible sur ARTUR. Après avoir remis les diplômes, les deux responsables de l'Ecole des Cadres ont présenté deux objectifs :



Catherine Foucher a insisté sur l'importance de la régularité dans l'organisation d'une Ecole des Cadres (tous les deux ou trois ans) dans chaque région ou département pour favoriser l'implication de chacun et le renouvellement des équipes. Jean-Christophe Repon a pour sa part, souligné que l'Ecole des Cadres doit s'inscrire dans un parcours personnel de formation permettant à chacun de se préparer pleinement à assumer ses fonctions électives. Il a insisté sur le suivi des stagiaires

pour conserver les liens créés et entretenir la cohésion des équipes, points que les stagiaires apprécient tout particulièrement.

81

**ÉLUS ONT ÉTÉ
FORMÉS AU SEIN
DE L'ECOLE DES
CADRES CETTE
ANNÉE**

**La formation
professionnelle tout
au long de la vie :
de la stabilité avant tout !**

→ PAS DE NOUVELLE RÉFORME

Chaque nouvelle équipe gouvernementale est tentée de réformer le dispositif de la formation professionnelle. Or, ces transformations sont longues à se mettre en place et encore bien davantage à produire leurs effets. C'est la raison pour laquelle la CAPEB revendique un statu quo, la réforme de 2014 étant à peine digérée !

→ AU-DELÀ DES MOTS : APPORTER UN VRAI SOUTIEN PÉRENNE À L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage tant mis à l'honneur par les candidats aux présidentielles ne bénéficie cependant pas d'un traitement digne de ce nom. Les aides attribuées aux entreprises suivent le rythme d'une valse à deux temps totalement démolisatrice pour les entreprises. Il faut instaurer une vraie politique de l'apprentissage, cohérente, pérenne et soutenue par les Conseils régionaux.

La CAPEB rappelle que les professionnels sont totalement mobilisés pour encourager les jeunes à rejoindre les métiers du bâtiment et ont d'ailleurs souhaité engager la rénovation des CAP du bâtiment pour qu'ils intègrent les notions essentielles d'aujourd'hui : l'efficacité énergétique, le numérique, la prévention des risques professionnels. À charge pour l'Education nationale d'apporter un socle de base de connaissances aux jeunes qu'ils doivent maîtriser au moment de leur insertion professionnelle.

L'information et l'orientation des jeunes doivent être prises en compte par la nouvelle réforme des collèges. Enfin, la CAPEB souhaite que la découverte de la spécificité de nos métiers puisse être intégrée dans le cadre des « parcours avenir » proposés de la 6^e à la terminale.



→ VEILLER À PÉRENNISER LES MOYENS DE LA FORMATION DES ACTIFS DU SECTEUR

189 000 entreprises de moins de 11 salariés sont censées être conseillées dans le cadre des missions déléguées par Constructys, ce qui nécessite de toute évidence au minimum, une pérennisation des moyens qui y sont consacrés actuellement. La qualité du service aux entreprises en dépend. Or, il importe de pouvoir développer une offre de services adaptée aux besoins des artisans pour les encourager à partir eux-mêmes en formation.

À cet égard, la CAPEB se félicite d'avoir été pionnière en matière de formation en situation de travail en développant le CQP serrurier métallier, lequel a été retenu par l'Etat parmi nombre d'autres projets pour faire l'objet d'une expérimentation dans ce domaine.

Il importe également que le dispositif de formation FEE Bat soit pérennisé au-delà du 31 décembre 2017. Il est en effet nécessaire de poursuivre l'accompagnement des professionnels en matière d'efficacité énergétique afin de leur permettre de mettre en œuvre des solutions innovantes, assurer une synergie entre les métiers, avoir une approche globale du bâti, etc.

20 000

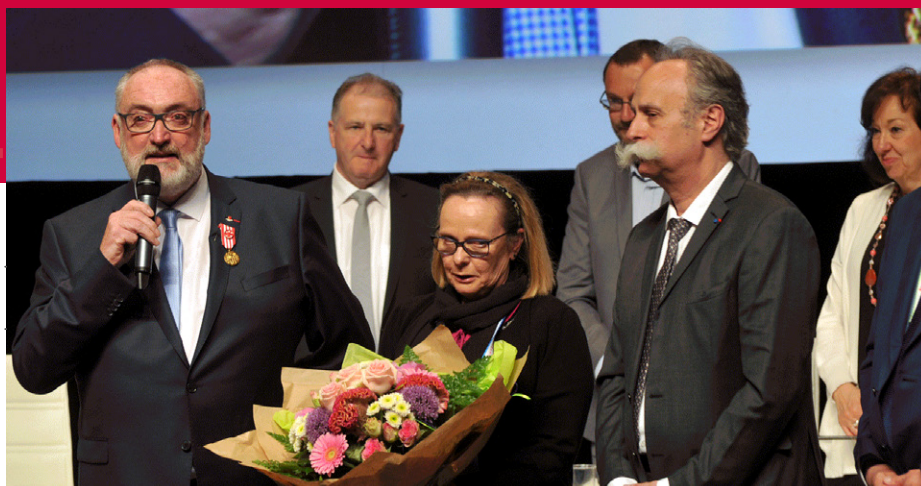
**ENTREPRISES
ARTISANALES ONT
REÇU UN CONSEIL
EN FORMATION PAR
LE RÉSEAU CAPEB
EN 2016**



ARTISANAT

→ LE GRAND EST À L'HONNEUR

Les circonstances liées aux élections présidentielles ne permettaient pas l'organiser une séance officielle. Pour autant, deux personnalités majeures du Grand Est ont souhaité participer à l'assemblée générale de la CAPEB et c'est bien volontiers qu'ils y ont été accueillis. C'est ainsi que sont intervenus,



Robert Herrmann, Président de Strasbourg Eurométropole, Maire adjoint de Strasbourg et Président du PUCA, et Bernard Stalter, Président de l'APCMA et de la Chambre de Métiers d'Alsace. Ce dernier a remis au Président Liébus

la Médaille d'Or de la Chambre des Métiers d'Alsace, une distinction surprise pour Patrick Liébus qui a ainsi été salué et honoré pour son engagement et sa grande disponibilité pour le syndicalisme. Un grand moment d'émotion.

RÉSEAU

→ DES PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AVENIR DE LA CAPEB

L'assemblée générale a voté de nouvelles décisions et résolutions relatives à la démarche ABCD. Les délégués ont décidé, en particulier, de s'organiser pour être en capacité de dispenser le service de base tel qu'il a été défini l'an dernier, en tout point du territoire. La cartographie des activités qui a été réalisée dans un grand nombre de structures permettra à chaque membre du Réseau de situer ses capacités et de localiser celles qui lui manquent afin d'envisager de nouveaux modes d'organisation interdépartementale ou régionale. L'assemblée générale a également décidé que chaque CAPEB départementale mènera une réflexion globale sur son modèle économique. Par ailleurs, le Réseau a décidé de mettre en œuvre les propositions du groupe de travail qui s'est penché sur les modalités d'intervention auprès des CAPEB en difficultés. Il a également relevé la pertinence des bonnes pratiques identifiées par les trois territoires qui ont expérimenté les



11 orientations prévues au titre de la démarche ABCD et a souhaité que tout ce travail serve d'exemples à la généralisation de la mise en œuvre des bonnes pratiques du Réseau. Enfin, le Réseau a pris la décision d'engager l'élaboration d'une campagne de communication marketing destinée à prospecter les entreprises artisanales du bâtiment, campagne qui sera présentée pour décision finale à l'AG de 2018.



Les autres moments forts de l'AG

→ LES QUESTIONS FINANCIÈRES

Le trésorier confédéral Jean-Marc Desmedt et le trésorier adjoint Jean-Christophe Repon, ont présenté les comptes de la Confédération, ceux du Fonds de Développement du Réseau et enfin ceux de Béranger Développement.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

RÉSEAU

→ LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU RÉSEAU

Le Président de la Commission d'Arbitrage, Christian Brunet, a présenté son rapport. Une photo de groupe des membres du Conseil d'Administration présents a conclu l'Assemblée générale 2017.



→ LE DÉBAT SYNDICAL

La matinée du jeudi 20 avril a été consacrée au débat syndical. Le journaliste Patrice Drevet animait cette demi-journée qui a commencé par le vote du rapport d'activité du Conseil

d'Administration confédéral pour 2016. Les interventions des délégués ont ensuite donné lieu à des échanges avec les élus confédéraux en tribune, auxquels s'étaient joints un Président départemental, Toni Spinazze (Saône et Loire) et

LES JOURNÉES DE LA CONSTRUCTION ONT ÉTÉ L'OCCASION DE NOMBREUSES RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES DE LA CAPEB

Le Président confédéral a rencontré les responsables de la Siagi qui avaient tenu à offrir un apéritif à tous les délégués. Il était invité, avec les délégués des UNA Serrurerie Métallerie et Charpente Menuiserie Agencement à un cocktail par Legallais. Avec le Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage, Bruno Gal, il a participé au tirage au sort du jeu organisé par QualiFioul, en présence du Président d'Alliance Solutions Fioul Vincent Indych. Patrick Liébus a par ailleurs échangé avec les responsables de la société SSQ et les couvreurs de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage.

L'INAUGURATION DU VILLAGE OFFICIEL

Cette inauguration a pu se dérouler en présence des deux grandes personnalités du Grand Est : Robert Herrmann, Président de Strasbourg Euro métropole et Maire adjoint de Strasbourg, et Bernard Stalter, Président de la Chambre de Métiers d'Alsace.

un Président régional, Erwan Barlet (Bretagne). À l'issue de ce débat, le Président confédéral a conclu les travaux de cette 71^e Assemblée générale, conviant les délégués à la prochaine, qui se tiendra à Brest, du 25 au 27 avril 2018.



Crédit photo : CAPEB - Pascal Gires, Rédacteur en Chef du Bâtiment Artisanal.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

